





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-207**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261196-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION  
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Finance, Economie,  
Juridique et Commande Publique  
Direction Evaluation et Contrôle de  
gestion

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) ou Associations de Proximité sont des acteurs important dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, depuis de nombreuses années, grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers et à favoriser les échanges.

Chaque quartier est caractérisé par ses infrastructures, sa voirie et ses modes de transports, sa population etc... C'est parce qu'elles sont implantées dans chaque quartier que ces associations sont en mesure de proposer des actions adaptées aux spécificités locales.

Aux côtés des équipements municipaux et autres structures « de proximité » (mairies de quartiers, bibliothèques, centres sociaux...) ces associations permettent la déclinaison des politiques publiques sur l'ensemble du territoire, participent au dynamisme des quartiers et contribuent au lien social.

Ainsi, la Ville d'une part, confirme son soutien financier à certaines structures d'animation de proximité qui programment des actions et activités sur leur quartier répondant aux objectifs évoqués plus haut (lien social, animation de la vie de quartier, déclinaison d'une politique

publique localement) et, d'autre part, apporte une aide financière à de nouvelles structures proposant un « projet de quartier » sur un territoire à « re-dynamiser ».

Le tableau 1 présente l'ensemble des associations concernées ainsi que le montant des subventions sollicitées (74 550 €).

*Tableau 1 – Subventions aux structures d'animation de quartier :*

<b>Quartier</b>	<b>Association</b>	<b>Subventions proposées en 2024</b>
Puyricard	Puyricard sur un plateau	4 250 €
	Comité de Coordination des asso de Puyricard (CCAP)	800 €
	Comité Réjouissances Terroir Puyricard	4 250 €
Val Saint André	Comité d'animation et de loisirs du Val Saint André	4 250 €
Pont de Béraud	Comité d'animation quartier nord est Pont Béraud	8 500 €
Hauts d'Aix	Comité des Fêtes et loisirs des Platanes et environs	8 500 €
Durance	Durance Animation	8 500 €
Les Milles	Les Milles Events	8 500 €
Pont de l'Arc	Rencontres et loisirs des quartiers sud	1 500 €
Jas de Bouffan	Aix Ouest en Fêtes	8 500 €
Luynes	Luynes Sport	8 500 €
Célony	La Voie Celony	8 500 €
	<b>TOTAL ligne 025-6574-920/1225</b>	<b>74 550 €</b>

Par ailleurs, d'autres associations intervenant sur le territoire d'Aix-en-Provence proposent des activités récurrentes organisées tout au long de l'année ou des événements ponctuels, à vocation sociale, solidaire, de loisirs. La Ville souhaite soutenir leurs activités pour 2024.

Le tableau 2 présente l'ensemble de ces autres associations concernées ainsi que le montant des subventions sollicitées (8 500 €).

*Tableau 2 – Subventions pour la vie associative*

ASSOCIATION	ANNEE 2023	ANNEE 2024
	SUBVENTIONS VOTEES	SUBVENTIONS PROPOSEES
AMICALE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE D'AIX	500 €	500 €
LES VIEUX VOLANTS DE PROVENCE	400 €	500 €
AUTOMOBILE CLUB D AIX EN PROVENCE ET DU PAYS DAIX	900 €	1 000 €
FOYER RURAL DE PUYRICARD	5 000 €	5 000 €
TANGHOST	1 500 €	1 500 €
TOTAL LIGNE BUDGETAIRE : 025 - 6574 - 920/1531	8 300 €	8 500 €

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général, par des actions qui correspondent à la politique publique locale que souhaite mener la Ville en matière de développement des partenariats et de la vie associative et suite aux validations techniques du 12 mars 2024,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **74 550 €** aux associations d'animation de quartier présentées dans le tableau 1 ;

**-ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement destinées aux associations identifiées dans le tableau 2, pour couvrir en partie leurs frais de fonctionnement et encourager des opérations ponctuelles de la vie associative pour un montant de **8 500 €** ;

**-DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour **74 550 €** à la rubrique 025-6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes et pour **8 500 €** à la rubrique 025-6574-920 /1531 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-207 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA  
DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE-

Présents et représentés : 51  
Présents : 37  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 51  
Pour : 51  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

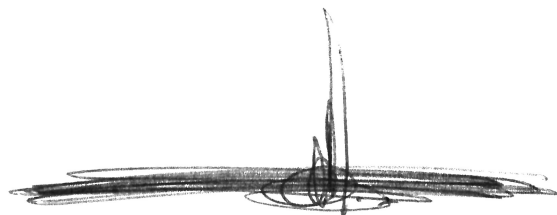
N'ont pas pris part au vote

NEANT

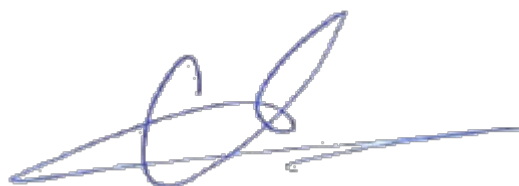
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»